



888326

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Mandat de représentant Permanent

Je soussigné, Gilles BENOIST, demeurant 90 rue de Grenelle 75 007 Paris, agissant en qualité de Président du Directoire de la société CNP Assurances, ayant son siège social à Paris, 4 place Raoul Dautry, désigne, dans le cadre du mandat d'administrateur conféré à CNP Assurances, en remplacement de Monsieur Jean-Paul MARCHETTI, :

Monsieur Jean-Luc GUILLERMOU,

En qualité de Représentant permanent de CNP Assurances au sein des instances du Conseil d'administration et des Assemblées générales d'actionnaires de la société A3C, pour la durée du mandat d'administrateur de CNP Assurances.

Greffier
Tribunal de
Commerce de Paris
86585
20 DEC. 2001

Monsieur Jean-Luc Guillermou dispose des pouvoirs les plus étendus à l'effet d'exercer les fonctions de Représentant permanent.

Il a notamment pouvoir de :

- prendre part à toute réunion du Conseil de surveillance de A3C,
- prendre part à toute réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires de A3C,
- prendre part à toutes délibérations sous quelque forme qu'elles aient lieu et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour ou toutes autres qui seraient mises en discussion,
- accepter et exercer toutes fonctions,
- conférer pouvoir.

Aux effets ci-dessus :

- faire tout dépôt, toute déclaration imposés par les lois et règlements en vigueur,
- signer toutes feuilles de présence, procès-verbaux, registres et autres pièces,
- passer et signer tous actes requis par les fonctions exercées,
- élire domicile et généralement faire le nécessaire.

Fait à Paris, le 5 Octobre 2001, en deux exemplaires originaux